



FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER ALLOCATION MODEREE

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2018

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport d'activité	8
rapport du commissaire aux comptes	11
comptes annuels	15
<i>bilan</i>	16
<i>actif</i>	16
<i>passif</i>	17
<i>hors-bilan</i>	18
<i>compte de résultat</i>	19
<i>annexes</i>	20
<i>règles & méthodes comptables</i>	20
<i>évolution actif net</i>	24
<i>compléments d'information</i>	25
inventaire	35

Commercialisateur	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris
Société de gestion	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin, 75002 Paris
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables (ou : Affectation du résultat)

Part(s) Affectation du résultat net Affectations des plus-values nettes réalisées :

Part A Capitalisation Capitalisation

Part I Capitalisation Capitalisation

Objectif de gestion

Pour les parts I :

L'objectif de gestion de l'Echiquier Allocation Modérée vise à réaliser une performance égale à EONIA +5,2% sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché retenues par la société de gestion. Il ne constitue pas une garantie de rendement ou de performance.

Pour les parts R :

L'objectif de gestion du FCP vise à réaliser une performance égale à EONIA +4% sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché retenues par la société de gestion. Il ne constitue pas une garantie de rendement ou de performance.

Indicateur de référence

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP Echiquier Allocation Modérée. En effet, la société de gestion du FCP procédera à une gestion flexible de l'exposition du FCP aux marchés de taux et d'actions, et se réserve la possibilité de réduire l'exposition aux marchés d'actions jusqu'à 0% au profit d'une exposition sur les marchés de taux. De ce fait, l'exposition du fonds aux différents marchés de taux pourra varier très significativement dans le temps, rendant toute comparaison avec un indice de référence fixe inopérante.

Stratégie d'investissement

1. Stratégies utilisées

Afin d'atteindre l'objectif de gestion du FCP, l'équipe de gestion met en place une gestion diversifiée, flexible et de conviction sur la base de ses anticipations de marché. L'allocation d'actifs et de risque est gérée de façon active en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur les évolutions des différents marchés. Les décisions de gestion sont discrétionnaires et reposent sur un processus spécifique développé par la société de gestion, alliant des facteurs économiques, fondamentaux et quantitatifs.

Le FCP pourra ainsi intervenir sur les marchés de taux, et/ou monétaire, et/ou de devises et/ou actions via l'investissement dans des titres en direct et/ou des parts ou actions d'OPC et/ou par l'utilisation de contrats financiers.

L'exposition globale du portefeuille au marché de taux sera comprise entre 40 et 100 % de l'actif net et l'exposition aux marchés actions entre 0 et 60% de l'actif net du FCP. L'exposition globale du FCP aux titres spéculatifs jugés « high yield » sera comprise entre 0 et 60% de l'actif net du FCP. Le degré d'exposition aux obligations convertibles est de 30% maximum de l'actif net du fonds. Par ailleurs, le FCP pourra donc être exposé jusqu'à 60% de son actif net sur les marchés émergents. Le FCP pouvant être investi dans des titres non libellés en euro, l'exposition du portefeuille au risque de change pourra donc atteindre 80% de l'actif net du fonds et il n'est pas systématiquement couvert pour la part des investissements effectués hors zone euro.

Les analystes sélectionnent les titres en direct à partir d'un processus d'analyse approfondie conduite par l'équipe de gestion. Dans un premier temps, des filtres quantitatifs sont appliqués à un univers prédéfini afin de réduire le champ à des titres présentant un intérêt pour la gestion du FCP. Dans un second temps, une analyse financière approfondie est menée, portant sur les fondamentaux des entreprises sélectionnées. Dans un troisième temps, des outils de valorisation sont utilisés de façon à prendre la décision d'investissement. L'investissement cumulé en titres en direct sera compris entre 0 et 90% maximum de l'actif net du FCP Echiquier Allocation Modérée. L'investissement en parts ou actions d'OPC sera compris entre 10 et 100% de l'actif net du fonds.

L'équipe de gestion sélectionne des OPC sur toute classe d'actifs et toutes les zones géographiques en se basant sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque.

L'objectif de la gestion est de sélectionner les meilleures gestions en recoupant deux approches complémentaires:

- Une approche qualitative (analyse de critères fondamentaux : rencontre avec les gérants, analyse du style de gestion, audit des processus de gestion et de contrôles des risques, rédaction et actualisation régulière de fiches de suivi des OPC avec attribution d'une notation interne) ;

- Une approche quantitative (outil élaboré permettant de juger la performance, la régularité, la prudence des OPC).

La construction du portefeuille va ensuite viser à minimiser le risque global en jouant notamment sur la complémentarité des OPC et des sociétés de gestion retenues, la volatilité des supports et l'allocation d'actifs retenue. Dans des périodes jugées défavorables, la gestion visera à réduire le risque en sélectionnant par exemple des sous-jacents à plus faible volatilité.

Le gérant aura par ailleurs la possibilité de prendre des positions sur instruments dérivés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions, de taux et/ou de change.

2. Les actifs (hors dérivés)

A/ Les actions :

(0 à 60% de l'actif net du FCP)

Le FCP pourra investir jusqu'à 60% de son actif net dans des actions de sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'OCDE. Le FCP pourra être investi en actions de sociétés de tous secteurs, de petites, moyennes et/ou grandes capitalisations.

B/ Titres de créances et instruments du marché monétaire :

(0 à 90 % de l'actif net du FCP)

Le FCP pourra investir jusqu'à 90 % de son actif net en titres de créances (y compris des obligations convertibles) dans des titres participatifs, des titres subordonnés à durée indéterminée émis par des émetteurs publics et/ou privé des pays de l'OCDE.

Les titres de créances ainsi sélectionnés respecteront en permanence les contraintes de notation suivantes : jusqu'à 50% des titres de créances sélectionnés pourront avoir une notation qui sera strictement inférieure à « BBB- » selon l'agence de notation Standard & Poor's (ou notation équivalente d'autres agences de notation) ou d'une notation jugée équivalente selon l'analyse faite par les équipes de gestion.

Dans ce cadre, et au sein de l'univers d'investissement du FCP, le gérant procède à sa propre analyse du risque de crédit pour sélectionner un titre de taux à l'achat ou à la vente, et donc sans recourir exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation. Afin de gérer sa trésorerie, le FCP pourra intervenir également dans la limite de 40% de son actif net sur des instruments du marché monétaire sans contrainte d'éligibilité en termes de notation de crédit minimale émis par des émetteurs publics et/ou privés via l'investissement notamment dans des certificats de dépôt, billets de trésorerie, bons du trésor à taux fixe, bons à moyen terme négociables ainsi que dans des OPC spécialisés sur les marchés monétaires.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

(10 à 100 % de l'actif net du FCP)

Afin d'atteindre son objectif de gestion et dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens, notamment des OPCVM indiciels investissant moins de 10% de leurs actifs en OPC. Le Fonds pourra également investir jusqu'à 30% de son actif en parts ou actions de FIA de droit français ou européen sous réserve qu'ils respectent les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, dont notamment :

- de FIA à formule français, et/ou

- de FIA à gestion indicielle français

Le fonds ne peut détenir plus de 20% en parts ou actions d'un même OPC.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif de gestion, le portefeuille sera investi en parts et/ou actions d'OPC selon l'allocation suivante :

- de 0 à 60 % de l'actif net du fonds en OPC spécialisés sur le marché des actions
- de 0 à 100% de l'actif net du fonds dans des OPC investissant dans des produits de taux et/ou des obligations convertibles et/ou des instruments du marché monétaire sans contrainte d'éligibilité en terme de notation de crédit, en vue notamment de réduire le risque global du portefeuille. Les OPC sous-jacents sélectionnés pourront mettre en oeuvre des stratégies d'arbitrages.

Le FCP aura la possibilité d'être investi en OPC de tous secteurs, toutes catégories et toutes tailles de capitalisations. Il pourra donc détenir des OPC libellés dans une devise autre que l'euro. Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés qui lui sont liées.

4. Instruments dérivés

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, de gré à gré et les marchés organisés français et/ou étrangers. Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux instruments suivants :

- Contrats à terme (futures) sur indices actions ou sur taux ou sur devises,
- Options sur actions, sur indices actions ou sur taux ou sur devises,
- Achat / vente de devises à terme,
- Swap de taux, de change.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP, soit une exposition globale du FCP à hauteur de deux fois l'actif net. L'ensemble de ces instruments sera utilisé dans un but de couverture et/ou exposition aux risques actions et/ou de taux et/ou de change. Les valeurs étrangères en devises autres que l'euro pourront faire l'objet d'une couverture de change à terme ou de futures. La couverture de change n'est pas systématique, elle relève de l'appréciation discrétionnaire du gérant.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties est effectuée selon la procédure en vigueur au sein de La Financière de l'Echiquier (<http://www.lfde.com/informations-reglementaires>) et repose sur le principe de sélection des meilleures contreparties situées dans l'OCDE. Ceci se traduit notamment par une validation des contreparties par le Comité de sélection et de suivi des contreparties de la société de gestion. Il en résulte un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négociera.

Garanties financières :

Afin de réduire le risque de contrepartie découlant de l'exposition à des instruments financiers à terme, le FCP pourra mettre en place des garanties financières avec les contreparties qui répondront aux critères d'exigences imposés par la société de gestion.

Les contreparties éligibles aux dérivés de gré à gré peuvent être des établissements de crédits et/ou des entités de toute autre nature.

Les garanties financières pourront être reçues en numéraire et/ou en titres d'états.

Les garanties financières reçues en espèces seront détenues en dépôt conformément aux règles d'éligibilité applicables aux OPCVM et/ou investies de façon diversifiée dans des obligations d'Etat de haute qualité qui, lors de leur achat, présentent une notation émanant d'une agence de notation reconnue au minimum AA (Standard & Poor's, Fitch) ou Aa3 (Moody's), ou des notations équivalentes par d'autres agences de notation et/ou investies dans des OPCVM monétaires court terme et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension.

Les garanties financières pourront également être reçues en titres d'états. Les titres ainsi reçus ou transmis en garantie pourront avoir une décote conformément aux critères établis :

- par les chambres de compensation pour les instruments financiers dont la compensation est obligatoire ; ou
- par la société de gestion conformément à la législation applicable pour les instruments financiers dont la compensation n'est pas obligatoire.

La décote sera basée notamment mais non exclusivement sur la notation des contreparties élaborée par des agences de notation ou par la société de gestion et la durée restant dû des titres.

5. Titres intégrant des dérivés

Le FCP pourra investir jusqu'à 30% de son actif net dans des obligations convertibles. Le fonds pourra également être amené à détenir des bons de souscription et/ou des droits préférentiels de souscriptions.

6. Dépôts

Néant

7. Emprunt d'espèces

Le FCP peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque Emergents :

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque titres spéculatifs "High Yield" :

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de concentration :

En l'absence de contrainte de gestion, l'OPC peut être concentré sur une zone géographique, une taille de capitalisation ou un secteur d'activité. en cas d'évolution défavorable, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser plus fortement que les marchés actions.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié aux arbitrages :

Parmi les OPC sélectionnés certains pourront recourir à une technique d'arbitrage. L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de liquidité :

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans les conditions satisfaisantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Impact produits dérivés :

La possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options, swaps, etc...) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché. Le portefeuille peut également s'investir sur certains segments de marché ou sur le marché dans sa globalité plus que l'actif ne le permet. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative de l'OPC serait d'autant plus importante et plus rapide. L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque, selon les anticipations de nos équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

- Part A : Tous souscripteurs

- Part I : Tous souscripteurs, destinés plus particulièrement aux investisseurs institutionnels.

Profil de l'investisseur type :

Ce FCP peut servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent investir dans un OPCVM multi-classes d'actifs offrant un risque réparti entre différentes classes d'actifs. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier Allocation Modérée dépend de la situation personnelle. Pour le déterminer vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à l'horizon de 5 ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds. Le Fonds propose 2 catégories de parts de capitalisation, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'investisseur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

*Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna
75 116 Paris*

• *Date de création du Fonds : 19 août 1999.*

rapport d'activité

L'année 2018 a été marquée par une baisse de 10.3% du fonds, une perte assez rare dans l'histoire du fonds, bien qu'elle ne soit pas inédite (2008 fut pire, et 2011 a vu des variations d'ampleur comparable). Cette baisse est d'abord due à celle des marchés actions fin janvier et début février 2018, période où le fonds était nettement exposé aux actions (autour de 50%) en raison d'un contexte économique qui semblait très porteur.

L'exposition à la dette émergente a été défavorable, notamment au cours de l'été 2018. Elle a ensuite été réduite.

La baisse du portefeuille s'est nettement accentuée à partir d'octobre 2018, date où les actions mondiales, en particulier américaines, ainsi que le crédit, ont fortement décroché. L'exposition au risque avait déjà commencée à être réduite, car le contexte économique montrait déjà des signes de dégradation, qui se sont accentués ensuite.

Le fonds termine l'année sur une exposition beaucoup plus prudente qu'il ne l'avait commencée.

Concernant l'aspect administratif du fonds, il est à noter qu'il a changé de nom au cours du premier semestre 2018, à la suite de la fusion de la société Stamina AM dans La Financière de l'Echiquier. Mais la politique de gestion n'a pas été modifiée, ni le code ISIN.

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC détient des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées:
 - 4 500 parts d'ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE I
 - 20 000 parts d'ECHIQUIER ALTARocca CONVERTIBLES F
 - 6 900 parts d'ECHIQUIER ALTARocca HYBRID BONDS F
 - 2 000 parts d'ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE I
 - 6 700 parts d'ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE I
 - 154 000 parts d'ECHIQUIER COURT TERME I
 - 20 000 parts d'ECHIQUIER CREDIT EUROPE I
 - 3 400 parts d'ECHIQUIER POSITIVE IMPACT
 - 2 550 parts d'ECHIQUIER VALUE EURO G
 - 4 050 parts d'ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH I
 - 3 000 parts d'ERAAM PREMIA I

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr>

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

	rémunération fixe année 2018 (en K€)	rémunération variable au titre de 2018 (en K€)	Dont Rémunération variable différée (en K€)
preneurs de risques *	5 198	4 500	2 065
autres salariés	8 599	1 922	-
Total	13 797	6 422	2 065

* conformément à la politique de rémunération de la société de gestion

Réglementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la directive SFTR.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace et instruments financiers dérivés non listés.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018**

ECHIQUEUR ALLOCATION MODEREE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR
53, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ECHIQUEUR ALLOCATION MODEREE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ECHIQUEUR ALLOCATION MODÉRÉE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ECHIQUIER ALLOCATION MODÉRÉE

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ECHIQUEUR ALLOCATION MODÉRÉE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

comptes annuels

BILANactif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	278 663 148,05	390 337 822,77
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	278 020 748,05	389 900 022,76
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	642 400,00	437 800,01
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	30 380 085,08	4 405 273,14
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	30 380 085,08	4 405 273,14
Comptes financiers	16 794 968,49	4 281 646,31
Liquidités	16 794 968,49	4 281 646,31
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	325 838 201,62	399 024 742,22

BILAN passif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	301 963 072,47	365 033 627,94
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	727 578,98	19 776 235,64
• Résultat de l'exercice	-6 364 481,77	-7 766 614,96
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	296 326 169,68	397 045 248,62
Instruments financiers	213 600,00	61 600,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	213 600,00	61 600,00
Autres opérations	-	-
Dettes	29 285 578,98	1 917 893,60
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	29 285 578,98	1 917 893,60
Comptes financiers	12 852,96	-
Concours bancaires courants	12 852,96	-
Emprunts	-	-
Total du passif	325 838 201,62	399 024 742,22

HORS-bilan

31.12.2018

29.12.2017

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	6 292 993,62
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	62 620 286,21
- Marché à terme conditionnel (Options)	7 623 606,80	7 489 224,04
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 398,05	906,50
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	23 130,76
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	2 032,59
Total (I)	4 398,05	26 069,85
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-35 624,04	-25 302,74
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-35 624,04	-26 302,74
Résultat sur opérations financières (I - II)	-31 225,99	767,11
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-7 026 918,77	-7 861 012,95
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-7 058 144,76	-7 860 245,84
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	693 662,99	93 630,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-6 364 481,77	-7 766 614,96

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

- Les contrats : Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Modalités pratiques

Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie-Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs.

La commission de surperformance est égale à 20% de la différence positive entre la performance du FCP (nette des frais de gestion fixes) et la performance de l'EONIA + 4% (objectif de performance chiffré) pour la part A (EONIA + 5.20% pour la part I).

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à l'évolution au-delà de l'EONIA + 4% pour la part A (EONIA + 5.20% pour la part I) et de l'actif d'un fonds de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

Les commissions de performance sont calculées à chaque date de calcul de valeur liquidative et provisionnées afin de venir en déduction du calcul pour obtenir la valeur liquidative nette du fonds et des parts.

En cas de surperformance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée. La part des frais de gestion variables représentera 20% TTC de la différence entre la performance de l'OPCVM et la performance du Fonds de référence. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.

En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.

La période de référence est de douze mois et porte sur la période 30/03/N et 30/03/N+1. Elle n'est due que si la performance du fonds est positive. Cette commission de performance est provisionnée à chaque calcul de valeur liquidative, et prélevée en fin d'exercice et sera

directement imputée au compte de résultat du fonds.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Part A 2,00 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		Part I 0,80 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Le FCP s'engage à ne souscrire que dans des OPC dont les frais de gestion de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion sont inférieurs à 2,40% TTC par an de l'actif net et dont les frais de gestion variables (commission de surperformance) ne dépassent pas 25% TTC de la surperformance.
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Part A : Une commission de surperformance de 20% est appliquée sur la différence positive entre la performance du FCP (nette des frais de gestion fixes) et la performance de l'EONIA + 4% (objectif de performance chiffré).
		Part I : Une commission de surperformance de 20% est appliquée sur la différence positive entre la performance du FCP (nette des frais de gestion fixes) et la performance de l'EONIA + 5.2% (objectif de performance chiffré).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu :

Changement de dénomination : Echiquier Stamina Patrimoine devenu Echiquier Allocation Modérée le 21.09.2018 .

Changement de SDG : La Financière de l'Echiquier remplace Stamina AM au 30.04.2018.

Changement de valorisateur (déléataire comptable): BDFS pour SGSS au 31.05.2018.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts A et I :

Affectation du résultat net : capitalisation .

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.



2 évolutionactif net

Devise	31.12.2018	29.12.2017
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	397 045 248,62	406 291 461,52
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	12 344 502,29	33 760 517,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-76 347 762,92	-55 558 444,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 656 941,59	23 281 258,10
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 010 206,16	-1 003 250,20
Plus-values réalisées sur contrats financiers	8 317 711,00	6 918 508,23
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-15 508 570,48	-5 844 798,07
Frais de transaction	-199 591,80	-189 684,11
Différences de change	-254 368,00	-3 021 472,89
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-30 545 260,95	-169 126,31
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 372 936,62	28 172 324,33
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	28 172 324,33	-28 341 450,64
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-114 328,75	440 524,80
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 600,00	117 928,75
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	117 928,75	322 596,05
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-7 058 144,76	-7 860 245,84
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	296 326 169,68	397 045 248,62

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	7 623 606,80	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	16 794 968,49
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	12 852,96
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	16 794 968,49	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	12 852,96	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	JPY	USD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	32,51	-	-
Comptes financiers	-	816,88	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	12 852,96	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	30 380 085,08
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	30 345 041,81
Souscription à recevoir	19 924,28
Rétrocession de FDG	15 118,99
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	29 285 578,98
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	28 824 000,00
RACHAT à payer	396 640,81
Frais provisionnes	64 938,17
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART I / FR0012449221	-	-	-	-
PART A / FR0000444002	80 108,081	12 344 502,29	501 154,974	76 347 762,92
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR0012449221		7 012,58		-
PART A / FR0000444002		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR0012449221		7 012,58		-
PART A / FR0000444002		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR0012449221		-		-
PART A / FR0000444002		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART I / FR0012449221	-
PART A / FR0000444002	2,00
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART I / FR0012449221	-
PART A / FR0000444002	14 371,54
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	71 340,15
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **115 446 544,34**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-6 364 481,77	-7 766 614,96
Total	-6 364 481,77	-7 766 614,96

PART I / FR0012449221	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART A / FR0000444002	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-6 364 481,77	-7 766 614,96
Total	-6 364 481,77	-7 766 614,96
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	727 578,98	19 778 235,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	727 578,98	19 778 235,64

PART I / FR0012449221	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART A / FR0000444002	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	727 578,98	19 778 235,64
Total	727 578,98	19 778 235,64
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 19 août 1999.

Devise					
EUR	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Actif net	296 326 169,68	397 045 248,62	406 291 461,52	435 625 012,90	277 249 582,60

PART I / FR0012449221	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Nombre de parts en circulation	-	-	-	303,000	-
Valeur liquidative	-	-	-	971,06	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-2,14	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART A / FR0000444002	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Nombre de parts en circulation	2 085 480,531	2 506 527,424	2 645 547,357	2 882 010,270	1 938 462,615
Valeur liquidative	142,09	158,40	153,57	151,05	143,02
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-2,70	4,80	-2,08	5,20	8,18

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2018

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
LU1681048804	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV S AND P 500 ETF	PROPRE	100 000,00	3 927 170,00	EUR	1,33
LU1681045370	AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF - EUR (C)	PROPRE	800 000,00	2 999 520,00	EUR	1,01
FR0007496047	BNP PARIBAS CASH INVEST CI PARTS	PROPRE	9 100,00	20 755 937,02	EUR	7,00
LU0151333506	CANDRIAM BONDS SICAV CANDRIM BONDS CREDIT OPPORTUNITIES	PROPRE	75 200,003	16 877 888,67	EUR	5,70
FR0011007251	COMGEST MONDE I	PROPRE	1 400,00	2 749 516,00	EUR	0,93
FR0011188259	ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE PART I	PROPRE	4 500,00	9 427 140,00	EUR	3,18
FR0011672815	ECHIQUIER ALTARocca CONVERTIBLES PART F	PROPRE	20 000,00	21 889 000,00	EUR	7,39
FR0013218005	ECHIQUIER ALTARocca HYBRID BONDS PART F	PROPRE	6 900,00	6 702 729,00	EUR	2,26
FR0011829050	ECHIQUIER CREDIT EUROPE PART I	PROPRE	154 000,00	16 368 660,00	EUR	5,52
FR0013390564	ECHIQUIER CT TERME I	PROPRE	28 824,00	28 823 810,34	EUR	9,73
LU1819578672	ECHIQUIER FUND SICAV ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE SICAV	PROPRE	2 000,00	1 710 780,00	EUR	0,58
FR0011188275	ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE PART I	PROPRE	6 700,00	10 753 299,00	EUR	3,63
FR0013286911	ECHIQUIER POSITIVE IMPACT I	PROPRE	3 400,00	2 917 948,00	EUR	0,98
FR0007070883	ECHIQUIER VALUE EURO PART G	PROPRE	2 550,00	7 997 488,50	EUR	2,70
FR0011188267	ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH I	PROPRE	4 050,00	8 855 689,50	EUR	2,99
FR0013029154	ERAAM PREMIA-I FCP	PROPRE	3 000,00	3 101 460,00	EUR	1,05
LU0923609035	EXANE 1 OVERDRIVE FD AC	PROPRE	1 050,00	14 565 411,00	EUR	4,92
LU0316493237	FTIF GL.TOT.RE.I C	PROPRE	159 264,00	3 043 535,04	EUR	1,03
FR0010929794	H2O ADAGIO I	PROPRE	240,00	17 235 340,80	EUR	5,82
IE00BZ090894	NEUBERGER BERMAN INVESTMENT FUNDS PLC NEUBERGER SICAV	PROPRE	140 000,00	1 541 400,00	EUR	0,52
FR0010611335	PALATINE MOMA B 3D	PROPRE	1 130,00	36 426 261,90	EUR	12,29
LU1055714379	PICTET TOTAL RETURN DIVERSIFIED ALPHA CLASS I	PROPRE	110 800,00	11 718 208,00	EUR	3,95
FR0011170786	PRIM PRECIOUS METALS I FCP	PROPRE	200,00	6 239 024,00	EUR	2,11
LU0177222394	SISF EMERG.MKT DBT HEDG.C 2DEC	PROPRE	167 200,00	5 041 481,28	EUR	1,70

ECHIQUIER ALLOCATION MODEREE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011408442	TIKEHAU INVESTMENTMANAGEMENT TIKEHAU CREDIT PLUS FCP	PROPRE	143 000,00	16 352 050,00	EUR	5,52
Total O.P.C.V.M.				278 020 748,05		93,82
Total Valeurs mobilières				278 020 748,05		93,82
Options						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
SX5E1906P-13	SX5E/201906/P/2500.	PROPRE	-400,00	-213 600,00	EUR	-0,07
SX5E1906P-02	SX5E/201906/P/2,900.	PROPRE	400,00	642 400,00	EUR	0,22
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				428 800,00		0,14
Total Options				428 800,00		0,14
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-396 640,81	EUR	-0,13
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-28 824 000,00	EUR	-9,73
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	16 794 151,61	EUR	5,67
	BANQUE JPY BPP	PROPRE	0,00	-12 852,96	JPY	-0,00
	BANQUE USD BPP	PROPRE	0,00	816,88	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	19 924,28	EUR	0,01
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	30 345 041,81	EUR	10,24
Total BANQUE OU ATTENTE				17 926 440,81		6,05
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-64 938,17	EUR	-0,02
	PRN-1RETROFDG	PROPRE	0,00	32,51	USD	0,00
	PRRETROFDG	PROPRE	0,00	7 025,01	EUR	0,00
	PRRETROFDGN-1	PROPRE	0,00	8 061,47	EUR	0,00
Total FRAIS DE GESTION				-49 819,18		-0,02
Total Liquidités				17 876 621,63		6,03
Total ECHIQUIER ALLOCATION MODEREE				296 326 169,68		100,00